

**Intergovernmental Group of Experts on Consumer Protection
Law and Policy, First Session**

Geneva, 17-18 October 2016

**Contribution
by
*Burkina Faso***

Commission Nationale
de la Concurrence
et de la Consommation
(CNCC)



BURKINA FASO
UNITE – PROGRES - JUSTICE

Communication du Burkina Faso

Politique de protection des consommateurs - Défis et perspectives
Cas du Burkina Faso:

Pahouindé KOLOGO
Secrétaire Permanent/CNCC
pahlkolo@gmail.com / (00226) 710 775 20

Introduction

Burkina Faso : 274300 km² avec environ 17 000 000 d'habitants

Membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Au début des années 90, le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays africains, s'est engagé dans un mouvement de réformes économiques avec une libéralisation de son économie

Objectifs:

- Créer les conditions de promotions de l'initiative privée et de réalisation d'une croissance durable (faire du secteur privé un moteur de la croissance)**
- Restructuration des secteur dit stratégiques (bancaire, industriel)**
- Libéralisation du commerce et des prix**
- Formalisation d'un cadre réglementaire (adoption de la loi portant organisation de la concurrence au Burkina Faso)**

DÉFIS À RELEVER EN MATIÈRE DE LA POLITIQUE DE LA CONSOMMATION.

Défis à relever en matière de la politique de la consommation

Pour réussir le pari de la mise en place d'une politique conséquente en matière de protection du Consommateur le Burkina doit impérativement relever les défis suivants :

-La mise en place d'un dispositif juridique conséquent en matière de protection du consommateur;

-Le renforcement du dispositif institutionnel en matière de protection du consommateur;

-L'intensification de la surveillance générale du marché national;

-La sensibilisation et l'information des acteurs du tissu économique et la vulgarisation des textes y relatifs

LES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Perspectives...

En guise de perspectives en matière de politique de consommation au Burkina Faso:

- L'élaboration et l'adoption d'un code de la consommation;
- la mise en place d'un cadre national de concertation entre acteurs de la mise en œuvre de la politique de protection des consommateurs;
- la création et la mise en ligne d'un site internet dédié à la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation;
- La mise en place Plateforme web et mobile pour garantir l'authenticité des produits de grande consommation et lutter contre les produits contrefaisants.

**L'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LA COOPÉRATION
MULTILATÉRALE EN MATIÈRE DE PROTECTION
DES CONSOMMATEURS.**

Quid de l'assistance technique

Les besoins en matière de renforcement des capacités en matière de protection des consommateurs:

- la formation des acteurs;
- L'organisation de séminaires et d'ateliers d'information et de sensibilisation;
- L'organisation de stage ou de missions d'étude dans les Etats ayant une expérience assez longue
- L'accompagnement pour la tenue de forum national ou régional sur la protection des consommateurs ;
- Le renforcement du mécanisme d'assistance dans le processus de l'élaboration d'un code (une réglementation) spécifiquement dédié à la protection des consommateurs ;

Quid de l'assistance technique

L'expérience tirer des initiatives de renforcement des capacités existantes sur la protection des consommateurs

- Le partage d'expérience entre structures nationales en charge de la protection des consommateurs ;
- La possibilité pour les structures nationales en charge de la protection des consommateurs de nouer des partenariats (échanges d'information, jumelage, etc.);
- La convergence vers une politique commune en matière de protection des consommateurs ;
- ses stages ou mission d'étude auprès des autorités disposant d'une longue expérience en matière de protection des droits des consommateurs.

Quid de l'assistance technique

Le rôle que peut jouer la CNUCED dans la coopération multilatérale en matière de protection des consommateurs

- la tenue régulière des instances ou rencontres entre structures nationales et régionales en charge de la protection des droits des consommateurs ;
- la possibilité de permettre les examens collégiaux des textes en matières de protection des consommateurs ;
- disposer d'une loi type spécifiquement dédiée à la protection des droits des consommateurs ;
- La mise en place un dispositif permettant une formation en ligne sur les questions de protection des consommateurs ;
- l'accompagnement en matière de coopération technique.

CONCLUSION

En définitive, il faut relever que la protection des consommateurs est primordiale pour tout développement.

Et les pays en développement, tel le Burkina Faso, doivent fournir de gros efforts pour réussir une véritable politique de protection des consommateurs.

C'est pourquoi des défis énormes sur les plans législatif, institutionnel, technique et opérationnel sont à relever pour les prochaines années.

Pour réussir ce pari, le Burkina Faso a en perspectives une série d'actions à mener pour les prochaines années et ce en étroite collaboration avec les différents organes en charge de la protection des consommateurs .

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION

Pahl_kolo@yahoo.fr

pahlkolo@gmail.com

(00226) 71 077 520 / 76 507 371